

# RALLYE

Paris, le 11 mai 2011

## **Rémunération des dirigeants – mandataires sociaux**

Lors de sa réunion du 4 mai 2011 et suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la société Rallye a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence au titre du mandat écoulé. Ceux-ci s'élèvent pour le président-directeur général, au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur à 10 000 euros, montant inchangé depuis 2002.